

## Non aux expulsions !

En février 2016, nous apprenions que des expulsions locatives étaient prévues à la fin de la trêve hivernale.

Pour cinq de ces familles, ces expulsions étaient dues au refus début 2015 de la préfecture de prolonger les titres de séjour, accompagné d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF). Cette OQTF empêche ces personnes vivant en France légalement depuis plusieurs années, de travailler et donc de payer leur loyer.

Un collectif citoyen contre les expulsions s'est créé à Quétigny en avril 2016. Grâce à son action en lien avec l'association SOS refoulement, deux personnes ont pu obtenir le renouvellement de leur titre de séjour.

Mais la préfecture s'obstine à refuser de régulariser trois mamans d'enfants français vivant à Quétigny (au prétexte que les reconnaissances de paternité auraient été frauduleuses), malgré les multiples interventions du collectif, des élus, de la municipalité, auprès de la Préfecture...

La Gauche Alternative soutient l'action du collectif contre les expulsions. Elle exige la **Levée des OQTF et un logement décent pour ces familles**, parce que :

- Ces femmes ont fui leur pays pour échapper aux violences.
- La préfecture ne peut pas expulser des enfants français, ni les séparer de leur mère
- La convention internationale des droits de l'enfant, que la France a signée, oblige à protéger les enfants par tous les moyens.
- C'est une question d'humanité : comment une Préfète, fonctionnaire de l'État, peut-elle livrer à la précarité et la misère des familles qui étaient parfaitement insérées en France ?

Il faut aussi signaler qu'un grand nombre d'autres familles de l'agglomération sont dans la même situation, et que la préfecture menace aussi d'expulsion des lycéens-ne-s qui vont atteindre la majorité, malgré une scolarité normale.

Avec la fin de la trêve hivernale, les expulsions locatives vont reprendre.

**NON AUX EXPULSIONS sans relogement décent.**

## Election Présidentielle

## Ni fachos, ni libéraux!

La Gauche Alternative, Solidaire et Ecologiste regroupe des sensibilités politiques différentes à Gauche, qui se traduisent par des intentions de vote pour Benoît HAMON, Jean-Luc MELENCHON ou Philippe POUTOU.

Des millions d'hommes et de femmes aspirent à un nouveau projet de société fondé sur la justice sociale, la nécessaire transition écologique et un renouveau de nos institutions dans une 6<sup>ème</sup> République. C'est pourquoi, la Gauche Alternative, dans sa diversité, s'est déclarée prête à soutenir une candidature de rassemblement. Les programmes de B. HAMON et J.L.MELENCHON sont très proches et auraient pu ouvrir une dynamique à Gauche face à LE PEN, FILLON et MACRON. Au lieu de cela on assiste à une division suicidaire à Gauche qui fait passer MACRON comme un rempart contre l'Extrême Droite, alors que la politique libérale qu'il préconise renforcera encore le Front National.

La Gauche Alternative a proposé aux différentes forces de Gauche qui rejettent les politiques menées aussi bien par la Droite que le Gouvernement Hollande/Valls, de présenter une candidature unitaire lors des prochaines élections législatives sur la 5<sup>ème</sup> circonscription. Une première réunion s'est tenue le 23 février, une seconde est prévue au lendemain de l'élection présidentielle.

Respectueuse de sa diversité, la Gauche Alternative appelle les habitant-e-s de Quétigny à voter selon leur conviction pour l'un des candidats de la Gauche pour une véritable transition démocratique, écologique et sociale.

**Ni fachos, ni libéraux !**

## Projet Cœur de ville

Le projet « Cœur de ville » est maintenant connu des Quetignois dans ses grandes lignes.

L'espace culturel à proximité du terminus du tram peut être véritablement un élément important de vie et de rencontre si les habitant-e-s sont réellement associé-e-s à l'animation et à la programmation des événements.

Le reste suscite davantage d'interrogations voire de rejet de la part de celles et ceux qui ont suivi le déroulement du projet. Le point le plus noir est la construction de 240 logements dans 9 nouveaux immeubles dans un rayon de 100 m autour du terminus du tram. Une telle concentration risque d'être un véritable étouffoir et de priver les habitants du centre ville des espaces aérés dont ils ont besoin, et qui font la qualité de vie de Quetigny. Elle va défigurer le centre ville pour longtemps !

Vouloir établir un axe piéton entre les parties Nord-Ouest et Sud-Est de l'avenue du château partait d'une bonne intention. Mais est-ce vraiment une bonne idée quand on sait que la circulation sur cette avenue compte près de 9000 véhicules/jour et des passages de tram toutes les 2 ou 3 minutes aux quatre heures de pointe de la journée ?

Peu de Quetignois se sont manifestés lors de l'enquête publique sur la « ZAC – Cœur de ville » de mi-novembre à mi-décembre. Qui ne dit mot consent ? Pas sûr !

## Dijon métropole : le diktat

« Il a fallu déroger à toutes les règles pour que vous deveniez une métropole. Mais c'est une force de frappe indispensable ». Cette petite phrase de François Hollande, l'ami de François Rebsamen, invité à Dijon pour le lancement officiel de la future Cité internationale de la gastronomie et du vin, a pu faire sourire l'auditoire. De quoi sourire, en effet, quand on sait que Dijon, selon un classement annuel publié sur le site My-Pharma, arrive au huitième rang des villes "frappées" par la malbouffe.

Serions-nous atteints de ce néo-virus nommé "folie des grandeurs" ? Ainsi pour étendre sa suprématie et disposer d'un tel statut, le Grand Dijon (qui réunit 24 communes de Côte-d'Or) urbanise à tout va ! Les projets inscrits dans le cadre des PLU se multiplient, l'urbanisation massive continue, les promoteurs immobiliers sont à la conquête de la moindre parcelle, du moindre mètre linéaire, de la moindre "dent creuse". Le mitage de l'Est dijonnais s'observe particulièrement dans la couronne périphérique qui voit les paysages se banaliser et l'intercommunalité se rationaliser.

Cette politique du toujours plus, aujourd'hui facilitée par l'intercommunalité, s'est imposée en l'absence de débats publics. Nous ne pouvons que constater l'insuffisance de consultation, de sollicitation des représentants d'associations et des habitants concernant l'avenir de

leurs communes au sein de cette métropole. C'est avec les habitants qu'un projet de développement durable doit se concevoir. Les citoyens-habitants, (même si leurs « observations sont dénuées de tout fondement lorsqu'ils s'expriment dans les enquêtes publiques » comme l'affirmait un de nos élus), demandent à être mieux informés et davantage impliqués dans les intentions de nos décideurs.

De nouvelles zones d'habitat collectif ou pavillonnaire émergent sans cesse, adossées à des zones d'activités commerciales ringardes qui nécessitent toujours l'utilisation de la voiture. Etrange paradoxe que la construction du tram qui incite à la densification urbaine. Ce développement effréné, la multiplication des surfaces commerciales, la construction à tout va de logements ont des effets pervers qui accentuent gravement les difficultés environnementales que connaît déjà l'Est dijonnais : perte des terres agricoles, consommations d'espaces naturels, intensification des déplacements automobiles, saturation de la circulation, bruit, pollution de l'air, de l'eau, nuisances qui impactent la santé. Inéluctablement, Quetigny, avec sa zone commerciale, sera absorbée dans la spirale infernale d'une banlieue métropolitaine tentaculaire et immense.

L'extension péri-urbaine conduit à la perte d'identité des communes, à la perte de leur esprit village et de leurs espaces à vivre "verts et ouverts". Demain, la concentration des populations à la périphérie, la fatalité du chômage, la déshumanisation de la société ne seront-elles pas sources d'explosions sociales ?



La ruée vers l'or de la métropole pour une population en quête de travail n'est-elle pas utopique, quand les baisses d'activités se font ressentir, quand les zones urbaines ne sont plus capables d'offrir des emplois, ni des conditions de vie décentes, ni un environnement sain ? Derrière la réforme des collectivités territoriales et l'attraction de la métropole, se profilent aussi la mort des petites communes du département, ces villages qui, pourtant, font la richesse de nos terroirs.

# Compteurs Linky

Le déploiement à grande vitesse des compteurs électriques "intelligents" Linky a déjà commencé et se poursuit jusqu'en 2021. Linky sera à Quetigny dès janvier 2018. Ce compteur "communicant" transmettra ou recevra des informations, pilotera notre production et notre consommation d'électricité. Avec Gazpar, futur compteur communicant de GRDF, Aquarius compteur d'eau équipé d'un émetteur d'impulsions Pulsar et Linky, nous rentrons déjà dans les systèmes des villes connectées. Plus d'intervention de technicien pour relever ou régler les appareils, tout se fait à distance.

Mais depuis des mois, une opposition à la pose de Linky grandit en France, renforcée par la marche forcée du déploiement de ces compteurs. Outre les risques d'intrusion dans la vie privée et les risques de piratage, les opposants à Linky pointent la dangerosité des radiofréquences émises. La communication par courants porteurs en ligne (ou CPL) pose, en effet, des problèmes majeurs de santé publique pour les personnes électro-sensibles.

En France, 345 communes refusent actuellement les compteurs communicants, une centaine de collectifs fédèrent les citoyens mécontents. Le collectif Stop Linky21 qui a tenu, le 13 janvier à Quetigny une réunion d'information, vient d'alerter les élus du Grand Dijon sur les problèmes liés au



développement de ce compteur : harcèlement des personnes, violations de propriété privée, installations forcées de compteurs générant parfois des violences verbales et physiques... Il a demandé à la Municipalité de Dijon qu'elle s'engage à exiger publiquement d'Enedis que tous les refus soient respectés. Une copie de toutes les plaintes et réclamations, notamment de la part de personnes électro-sensibles, a été remise.

**La pose du linky, qui n'est pas obligatoire**, mais qui s'impose sans l'accord du citoyen est un problème politique. Suite à la soirée d'informations sur ces compteurs organisée par la ville de Quetigny le 19 janvier 2017, nous aimerions qu'une délibération soit prise par le Conseil Municipal de Quetigny pour refuser l'installation de ces compteurs sur la commune. Regroupé-e-s au sein du mouvement « Stop ! Linky non merci ! », de nombreu-

se-s citoyen-ne-s ont fait entendre leur voix, à Paris, mercredi 22 mars, à l'occasion du grand oral des candidats à l'élection présidentielle devant l'Association des maires de France (AMF). Après la manifestation du 4 février dans les rues de Dijon, **une seconde manifestation anti-Linky a lieu le 8 avril.**

Si vous voulez faire partie du Collectif et recevoir des infos par mail, vous pouvez contacter : [coll-stoplinky21@riseup.net](mailto:coll-stoplinky21@riseup.net)

## Mot de l'Elu

### Le Conseil municipal n'est plus ce qu'il était

A la mi-mandat, il a même **beaucoup changé** par rapport à celui élu en mars 2014.

D'abord, cinq conseiller-e-s ont démissionné (trois « de gauche », deux « de droite » - soit 1/6<sup>ème</sup> du Conseil) dont une représentante au Grand Dijon et une adjointe au Maire. Et ce n'est pas fini... De ces **démissions**, on ne sait rien : on l'apprend simplement, au Conseil municipal suivant, lors de l'« installation » de la suivante ou du suivant sur la liste... qui n'est pas inépuisable (surtout pour la liste ayant bénéficié de la très peu démocratique « prime » majoritaire, évidemment !).

Ensuite, comme chacun le sait, **le Maire a changé** : Rémi DETANG a remplacé Michel BACHELARD début 2016. M. BACHELARD a démissionné... mais il est toujours « présent » : il n'est plus maire mais il est resté « simple » conseiller municipal... très virtuel. Car depuis sa démission, il n'a jamais mis les pieds à aucun Conseil municipal. En tout cas, il vote et, à chaque Conseil, il donne sa procuration au Maire.

Autre conseillère « virtuelle », la députée K. BOUZIANE : depuis mars 2014, elle n'a jamais assisté à aucun Conseil municipal... sauf à ceux consacrés à l'élection du Maire. Il faut dire qu'elle est très occupée à Paris par son mandat de parlementaire, notamment en début de semaine, et que les Conseils municipaux se tiennent toujours le mardi. En tout cas, elle vote puisqu'à chaque Conseil elle donne sa procuration à un autre élu.

Qu'on nous comprenne bien. Il ne s'agit nullement de mettre en cause des personnes dont le dévouement à la chose publique n'est pas à démontrer. Mais :

- tout en respectant la vie privée des élus, un minimum d'**explication** quant aux démissions pourrait être imaginé ;

- en se représentant en mars 2014, M. BACHELARD savait à l'évidence qu'il n'irait pas au bout de son mandat. Il en avait parfaitement le droit mais, selon nous, il eût été souhaitable d'en **informer** les citoyens pendant la campagne électorale...

- en se présentant aux municipales en mars 2014, K. BOUZIANE était déjà députée élue en 2012. Elle connaissait les contraintes de ce mandat.

En d'autres termes, il s'agit d'être davantage respectueux des électeurs et du mandat qu'ils ont confié aux élus :

- si les démissions sont causées par des différends politiques, les autres élus et les citoyens devraient en être informés ;

- si le conseil municipal n'est pas une simple chambre d'enregistrement de votes par procuration, alors il ne faut pas donner à croire que l'important se passe ailleurs ;

- lorsqu'on ne peut plus ou veut plus assumer un mandat, quelle qu'en soit la cause, **laisser sa place** à plus disponible, plus jeune, plus désireux, n'a rien de déshonorant.

En ces temps de crise de la démocratie représentative, l'enjeu est de rapprocher les élus des citoyens en améliorant la **transparence** et le fonctionnement des institutions dites représentatives pour, précisément, **d'avantage de démocratie.**

## L'emploi à Quetigny Quelle réalité ?

Dans sa revue « Vivre à Quetigny » de janvier 2017, la majorité municipale annonce que côté emploi, « Ça bouge à Quetigny ». Il est annoncé le déménagement de Babou de Chenôve à Quetigny, l'ouverture du KFC, d'un restaurant, d'un H&M... avec des chiffres de créations d'emplois qui font rêver... 65 au KFC, une quarantaine pour le restau « Les 3 Brasseurs »... Il est difficile d'imaginer que dans ces chaînes de restauration rapide dont les actionnaires sont particulièrement gourmands, la clientèle soit ainsi choyée par une armée de serveurs ! Et hélas, le plus souvent, derrière chacune de ces ouvertures se cachent des emplois supprimés, dans des secteurs parfois plus qualifiés...

Ainsi, Babou se construit sur l'emplacement de l'imprimerie DIPS qui a fermé, tout comme Darantière. Ces entreprises produisaient des ouvrages de qualité, et employaient des personnels qualifiés. H&M remplace la cafétéria Casino (trop de restos à Quetigny?), KFC remplace LIDL... Quant à Babou, c'est Chenôve qui perd une enseigne.

Selon l'INSEE, entre 2008 et 2013 (derniers chiffres disponibles), Quetigny a perdu 338 emplois (de 6631 à 6293), et ce sont 466 habitants de moins qui travaillent sur la commune. Les créations d'entreprises non individuelles sont passées de 24 en 2009 à 19 en 2015.

### **Que disent ces chiffres ?**

Tout simplement que comme partout ailleurs, Quetigny subit de plein fouet à la fois les suppressions mais aussi la déqualification des emplois voulues par un système ultra libéral voué aux profits. Les 40 milliards, accordés aux entreprises sans contreparties par le gouvernement Hollande/Valls, n'ont pas créé d'emploi ! Il en est ainsi du crédit impôt recherche pour Sanofi par exemple, qui a vendu pour 1€ son site de Quetigny au façonnier Delpharm. Il en est de même du crédit emploi compétitivité (CICE).

### **Quelles propositions ?**

Un gisement d'emplois existe dans la transition écologique : nous constatons tous les effets du réchauffement climatique (année 2016= année la plus chaude depuis qu'on mesure les températures). Il devient urgent de mettre en place un plan efficace de transition. Et de se convertir aux produits durables, tournant ainsi le dos à une consommation effrénée pour certains pendant que d'autres peinent à boucler leur budget pour pouvoir vivre au quotidien tout simplement !

**Pensons-y au moment de mettre un bulletin dans l'urne le 23 avril !**

## Quetigny, la Palestine au cœur

A l'heure où depuis l'élection de TRUMP aux USA, toute idée de paix juste et durable paraît bloquée en Israël / Palestine, il est primordial que des **initiatives citoyennes** viennent combler le vide laissé par les grandes puissances et les institutions internationales.

Depuis plusieurs années, l'Association des amis d'Al Rowwad (**Amitiés Palestine Al Rowwad21**) œuvre à une belle forme de solidarité en invitant à Quetigny de jeunes Palestiniens porteurs de projets culturels.

La **soirée du 14 mars** salle Mandela a réuni une bonne centaine de personnes ayant cotisé pour plus de 5 000 euros, permettant **d'accueillir Issa et Ahmed** venus du camp d'Aïda en Palestine occupée, pour se former aux techniques modernes du travail du bois (fabrication de jouets, puzzles...) et à l'animation.

Soirée festive (avec un excellent repas et danses palestiniennes) qui n'a pas oublié la dimension politique. Avec émotion et combativité, les deux jeunes du camp, puis Noufissa MIKOU et la députée de la circonscription Kheira BOUZIANE, toutes deux de **retour de voyages** en Israël / Palestine, ont montré combien les Palestiniens avaient besoin de solidarité et de soutien à leur résistance.

**Au niveau municipal**, la Gauche alternative a proposé un **vœu** : en écho et en cohérence avec la campagne citoyenne « Trop, c'est trop », et l'initiative prise par Kheira BOUZIANE, également conseillère municipale, de relayer cette campagne au niveau parlementaire, la ville de QUETIGNY a demandé qu'il soit **mis fin à l'accord de coopération entre l'Union Européenne et Israël**.

Si la Droite s'est opposée à la prise en compte de ce vœu (dixit « les torts sont partagés » ; « la Palestine, c'est loin des préoccupations des Quetignois »...), une large majorité s'est dégagée pour soutenir l'idée qu'après 50 ans d'occupation, **il n'y aura pas de paix sans justice et respect du droit international**.

**Vous exprimer ...  
Nous contacter ...  
Partager notre action !**

Contact mail : [ga.quetigny@laposte.net](mailto:ga.quetigny@laposte.net)